

Le BULLETIN

MISSIONS ET ACTIONS DU SDE 82 · N°24 déc. 2019



Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne



SOMMAIRE

ACTUALITÉS p. 3

ÉTAT DES LIEUX p. 4

Le recensement des besoins
en électrification rurale

STRATÉGIES p. 5

Le soutien aux énergies renouvelables

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE p. 6

L'éclairage public de moins en moins
consommateur d'énergie

ÉCOMOBILITÉ p. 7

Le cap des 13 000 recharges
est franchi

Directeur de la publication :

Robert Descazeaux

Rédaction :

Marylène Bayles-Penche et Françoise Sorbet

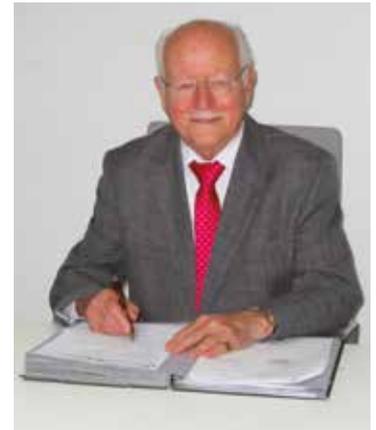
Conception, réalisation graphique : **Agiteo**

Impression : **Techniprint** (tirage : 4 000 ex.)

SDE 82 - 78 avenue de l'Europe - 82000 Montauban
05 63 21 09 00 - sdetg@sdetg.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT



ROBERT DESCAZEUX

Maire de Garganvillar,
Président du SDE 82

Le dialogue et la proximité constituent le socle des relations entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne et les communes membres qui l'ont créé. En associant le plus grand nombre d'élus à nos réflexions stratégiques, cette gouvernance participative relève les défis énergétiques d'aujourd'hui de manière solidaire tout en cultivant un contexte favorable pour relever ceux de demain.

À l'heure d'une possible remise en cause des compétences du SDE 82, la pertinence de notre modèle de coopération intercommunale pour le développement harmonieux des communes rurales et urbaines que nous représentons doit plus que jamais être soulignée.

En effet, depuis maintenant 80 années, ce modèle est le garant d'un service public local de l'énergie à la fois équitable et efficace. Adapté aux spécificités du territoire, il répond aux besoins des collectivités et des usagers face aux changements de la société : innovations territoriales, expérimentations et développement de partenariats.

Aussi, par sa capacité à mutualiser les moyens et fédérer les énergies, je suis pleinement convaincu du rôle clé du SDE 82 dans la mise en place d'une transition énergétique qui saura habilement valoriser les atouts du territoire, qu'il s'agisse des ressources humaines ou environnementales.

Un modèle
de coopération
intercommunale
à préserver

Développer des projets
innovants de transition
énergétique



COLLABORATION AVEC ENEDIS

Un nouvel interlocuteur à un poste clé

À partir du 1^{er} janvier 2020, Thierry Pottier sera le nouveau Directeur territorial suite au départ en retraite de Patrick Viry. En présence des élus du Bureau syndical et de la Commission des finances, le futur Directeur a exprimé au Président du SDE 82 sa volonté de poursuivre des relations partenariales constructives.



SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

PayFIP, le nouveau service de paiement en ligne

La Direction Générale des Finances Publiques a créé un dispositif de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement sur Internet. En adhérant à ce service, le SDE 82 facilite et sécurise les paiements dus au titre du service public, comme le règlement des participations aux travaux de raccordement au réseau public de distribution.



VEILLE THÉMATIQUE ET RÉSEAUX

Le SDE 82 présent au congrès triennal de la FNCCR

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) organisé début octobre, les vices-présidents, la directrice et le chef du service de développement des énergies ont participé à plusieurs ateliers (les solidarités et interdépendances territoriales, la cité connectée avec les citoyens, la mutualisation de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments, la production d'énergie renouvelable ou encore, les mobilités propres).



ACHAT D'ÉNERGIE

65 acheteurs publics choisissent l'électricité renouvelable

Le SDE 82 coordonne un groupement d'achat offrant le choix entre l'électricité produite de manière conventionnelle ou l'électricité issue d'unités de production renouvelable. Dans le cadre du marché entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, 65 acheteurs ont opté pour l'électricité verte. Un nouveau pas dans la transition énergétique !

EN CHIFFRES



17 %

du réseau électrique est composé de fils nus aériens.

13 000

recharges réalisées par les utilisateurs de véhicules électriques depuis la mise en service des bornes (arrêté au 15/12/ 2019).

16 516 364 €

Montant de l'ensemble des travaux sur les réseaux prévus en 2019.

MUTUALISATION DES SAVOIRS

Une formation à l'échelle régionale

Les conseillers en éclairage public des syndicats de l'entente Occitanie ont suivi une formation commune en novembre dernier, à Rodez, assurée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Cette mutualisation optimise les coûts et favorise la constitution d'un réseau d'échanges entre les techniciens des treize départements de la Région.



Recensement des besoins en électrification rurale : quelles conclusions ?

Renforcement, sécurisation et enfouissement des câbles électriques, autant d'opérations réalisées principalement grâce au « Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale » (CAS FACÉ). Retour sur les besoins identifiés par le recensement et les dotations demandées.



Tous les deux ans, le CAS FACÉ réalise un inventaire des besoins du territoire pour estimer le montant des dotations qui permettent d'accompagner le maintien et l'évolution du réseau électrique. En Tarn-et-Garonne, les dotations diminuent progressivement. Le SDE 82 compense cette baisse en réalisant sur ses fonds propres les raccordements et le programme de renforcement prioritaire (3 millions d'euros en 2019).

Deux axes principaux identifiés

- Augmenter le taux d'électrification sur le territoire

En zone rurale, le cumul des puissances souscrites a augmenté de 3,59 % entre 2014 et 2018. Cette demande d'électrification croissante devra faire l'objet d'aménagements proportionnels sur le réseau.

- Améliorer la qualité de la desserte électrique

Le nouveau modèle d'évaluation de la tenue globale de la tension mis en place au niveau national permet d'identifier plus finement les départs mal alimentés. Ainsi, en Tarn-et-Garonne, 1 076 clients mal alimentés devront prochainement faire l'objet d'interventions spécifiques.

Des conclusions encourageantes

- Les services du préfet ont noté la très bonne gestion des enveloppes allouées. En effet, chaque année, le SDE 82 fixe des objectifs de réalisation des travaux qui permettent un suivi efficace des dossiers. Ainsi le stock de crédits non consommés n'excède pas six mois d'activité.

- Le Tarn-et-Garonne est un département rural attractif, doté d'un dynamisme démographique fort et d'une vitalité économique qui impactent à moyen ou à long terme la qualité du réseau d'électrification qu'il convient de maintenir de bonne qualité.

En partenariat avec ENEDIS, le SDE 82 a plaidé en faveur de l'octroi de dotations pour 2020 et 2021 à minima équivalentes à celles des deux années précédentes. Les conditions favorables semblent être réunies pour obtenir l'intégralité de la dotation à laquelle le département peut prétendre.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU AÉRIEN EN FILS NUS (EN KM)





Transition énergétique : des initiatives concertées et mutualisées

Pour développer les énergies renouvelables sur le territoire et participer aux objectifs REPOS 2050 (Région à Énergie POSitive), des projets stratégiques et complémentaires sont engagés grâce à des coopérations territoriales pertinentes.

Développement des énergies renouvelables : co-création d'un outil départemental

L'objectif de ce diagnostic territorial ? Soutenir la production d'énergie verte tout en veillant au respect des territoires. Élaboré à l'initiative de la DDT et du SDE 82, en partenariat avec la DREAL et l'ADEME, il est co-construit avec les élus, les organismes et les acteurs locaux de l'énergie.

Premier état des lieux

Un bureau d'études spécialisé a mené une étude pour recenser le potentiel d'énergie renouvelable départemental. Ainsi, les gisements à exploiter, les sites d'unité de production, les impacts sur le réseau de transport d'énergie et les potentielles contraintes engendrées ont été identifiés et seront communiqués auprès des élus lors d'ateliers qui se dérouleront en janvier 2020.

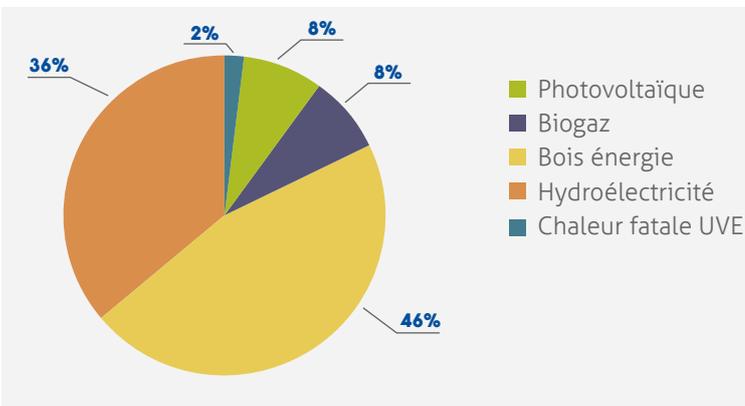
Les spécificités de la consommation d'énergie en Tarn-et-Garonne

Les premiers résultats indiquent une consommation moyenne d'énergie finale en Tarn-et-Garonne inférieure à la moyenne nationale (17 MWh/hab contre 24 MWh/hab). Le secteur résidentiel est le plus gros consommateur (46 %), suivi du transport des personnes (25 %) puis du tertiaire (12 %). La consommation restante est répartie entre l'industrie (7 %), le transport de marchandises (5 %) et l'agriculture (5 %).

L'énergie verte bien représentée

Avec une production de 902,3 GWh en 2015, les énergies renouvelables ont représenté 21,4 % de la consommation d'énergie finale. Le chauffage résidentiel au bois et la production d'hydroélectricité, grâce à l'activité de la centrale hydroélectrique de Golfech, arrivent en tête !

PRODUCTION D'ENR EN TARN-ET-GARONNE EN 2015



En 2015, la production éolienne n'avait pas débuté.

Mobilité durable : des actions régionales concertées

L'entente Occitanie œuvre en faveur de la mobilité durable

Engagés aux côtés de la Région, les syndicats d'énergie d'Occitanie contribuent à l'objectif REPOS 2050. Après le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, les réflexions se poursuivent vers d'autres solutions de mobilité décarbonée.



Hydrogène et GNV-bioGNV (gaz naturel pour les véhicules)

Représentant neuf départements, le SDE 82 pilote une étude de potentiel et d'opportunité pour le développement, d'une part, d'infrastructures de recharge de type GNV-bioGNV pour la valorisation de la méthanisation, et d'autre part, d'hydrogène dans le cadre du plan hydrogène vert de la Région. L'étude bénéficie du soutien financier de l'ADEME, de la Région et de GRDF pour l'instant. Le marché sera notifié au prestataire d'ici la fin de l'année. Les résultats complets de l'étude sont attendus en septembre 2020.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Éclairage public : pour une consommation réduite et maîtrisée

L'éclairage public est un important levier d'économie d'énergie. Découvrez le panorama des subventions spécifiques mobilisables et cumulables par les communes.

Investissements

Toute commune rurale qui réalise des travaux peut bénéficier d'une aide couvrant 40 % HT du montant des travaux plafonné à 28 000 €. Deux périodes annuelles sont cumulables. Les communes urbaines sont, quant à elles, éligibles à un dispositif spécifique.

Remplacement des luminaires énergivores

Toute rénovation permettant de diviser au moins par trois la consommation d'électricité grâce à des matériels éligibles aux certificats d'économies d'énergie peut bénéficier d'un montant maximal de 4 500 €/an (soit 300 € pour 15 appareils remplacés). Il est possible de consommer en une seule fois deux années de subvention.

Remplacement des luminaires de type « boule »

En avril dernier, le Comité syndical a voté une subvention additionnelle pour aider les communes à répondre à la réglementation imposant le remplacement des luminaires émettant plus de 50 % de lumière au-dessus de l'horizontale avant le 1^{er} janvier 2025. Cette aide est plafonnée à 4 500 €/an (15 unités à 300 €). Deux années de droit sont consommables en une seule fois. Elle prendra fin en 2024 : seules les opérations facturées au plus tard le 31 décembre 2024 bénéficieront de cette subvention additionnelle.

Les aides au remplacement des luminaires « énergivores et de type boule » sont cumulables avec l'aide aux investissements dans la limite des 80 % subventionnables.



Focus sur les TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissante Verte

17 opérations de rénovation réalisées par le SDE 82

Grâce aux LEDs gradables, le PETR du Pays Midi-Quercy et la communauté d'agglomération du Grand Montauban ont diminué la consommation d'énergie de l'éclairage public rénové au moins par 3, voire par 10 comme au Pont de Fenevrols. Soit 100 MWh économisés par an.

Un soutien financier spécifique aux TEPCV

Le SDE 82 reversera aux collectivités l'aide financière de l'État perçue par son intermédiaire (36 000 € pour le PETR Midi-Quercy et 42 242 € pour le Grand Montauban). Dans la limite des 80 % subventionnables, il leur attribuera également les subventions d'éclairage public auxquelles elles sont éligibles.



Véhicules électriques : le cap des 13 000 recharges est franchi

Une première année concluante pour le service public de recharge des véhicules électriques. Retour sur les premiers mois de fonctionnement et les perspectives d'évolution.

91 bornes publiques réparties dans l'ensemble du Tarn-et-Garonne permettent aux utilisateurs de recharger leur véhicule électrique.



une équipe de maintenance réactive et professionnelle



202 tonnes de CO₂ non rejetées



5 interventions en moyenne par mois



des retours utilisateurs positifs



Le bilan financier des bornes

Les frais d'exploitation pris en charge par le SDE 82 de janvier à décembre 2019 sont de 37 400 € pour les factures d'électricité (abonnements, taxes et consommation) et de 92 445 € pour la maintenance, la supervision et le contrôle des installations électriques (soit une moyenne mensuelle de 10 820 €). Les recettes proviennent, pour une part, des communes urbaines qui perçoivent la taxe sur l'électricité ; elles contribuent à hauteur de 21 000 € (1 000 € par borne par an). De leur côté, les usagers ont généré un montant global de recettes de 7 115 € depuis le début de l'année.

Réflexion sur l'évolution du réseau de bornes

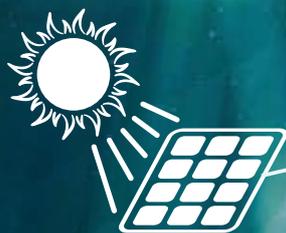
Après un an d'utilisation, une demande de bornes rapides commence à faire jour. En effet, d'un côté l'autonomie plus importante des batteries des véhicules nécessite un temps de charge plus long, de l'autre la fréquentation des bornes, très disparate sur le territoire, révèle des sites particulièrement sollicités. Avant de répondre à cette demande, il conviendra d'affiner les besoins réels du territoire. L'évolution cohérente du réseau de bornes : un dossier à suivre...

Agissons dès aujourd'hui !

ICI

100%

**ÉLECTRICITÉ
VERTE**



SIGNALÉTIQUE DISTRIBUÉE
AUX ACHETEURS D'ÉLECTRICITÉ VERTE.

AVEC LA PARTICIPATION DU

